

Fiche d'Adhésion au contrat Affiliation Loisirs MAIF/GÉOPOLIS.

Le contrat couvre toutes les activités organisées par la Confédération Géopolis, ainsi que celles des associations et autres structures affiliées et cotisant à l'assurance "**Affiliation Loisirs**".

Des extensions pour des manifestations spécifiques dont certains aspects de garanties ne seraient pas prévus ou des montants insuffisants, peuvent être obtenues localement dans les bureaux des délégations départementales de la MAIF sur simple présentation de l'attestation de souscription au contrat MAIF/GÉOPOLIS.

Ces mêmes associations et autres structures peuvent souscrire une extension pour assurer leurs biens mobiliers et immobiliers, y compris les collections.

Ne sont pas couverts par ce contrat, les structures et les personnes qui participent aux activités de la Confédération ou des associations affiliées en leur qualité professionnelles, commerciales et/ou lucratives.

Les montants de la prime d'assurance des associations ou autres structures non professionnelles

Effectif inférieur à 130 adhérents : 4,00 € par personnes.

Effectif supérieur à 130 adhérents : forfait de 520,00 €

Dénomination de l'Association ou de l'organisme

NOM

Adresse du siège

Ville Code Postal

Nom et prénom du responsable

Tél/fax E.-Mail

Montant de la cotisation

Nombre d'adhérentsX 4,00 euros =

Total

Nous vous remercions de joindre la liste de vos adhérents au bulletin d'adhésion.

Règlement par chèque N sur d'un montant de à l'ordre de GÉOPOLIS.

Fait à Le

Nom et signature du responsable

Une attestation sera fournie ainsi que les garanties du contrat.

Ces conditions ont été adoptées par l'Assemblée Générale du 25 novembre 2006 à Jouy en Josas.

Contact "adhésions" :

Didier CHICHERY 7, Launay Village 44850 LE CELLIER 02 40 25 45 16 jchichery@wanadoo.fr